

MB, XP, Philippeville, le 20 mars 2025

FOSSES-LA-VILLE

Opération de Développement Rural

Compte-rendu de la réunion plénière de la CLDR du 18 mars 2025

Espace Winson, Salle l'Etang

Présents :

⇒ Voir liste en **annexe 1**.

Principaux acronymes :

- CLDR = Commission Locale de Développement Rural
 - DNF = Département de la Nature et des Forêts
 - DR = Développement Rural
 - FRW = Fondation Rurale de Wallonie
 - GT = Groupe de Travail
 - ODR = Opération de Développement Rural
 - PCDR = Programme Communal de Développement Rural
 - POLLEC = Politique Locale Energie-Climat
-

Accueil par M. Gil BAUFAY

M. BAUFAY accueille les participants et les remercie pour leur présence à cette nouvelle réunion de la CLDR. Il ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance :

1. *Avant-projet relatif à l'aménagement de la Place d'Aisemont*
 - a. *Présentation, par l'auteur de projet (le bureau AGORA)*
 - b. *Questions/réponses*
 - c. *Remarques et avis de la CLDR*
2. *Introduction et approbation du PV de la réunion du 17.12.2024 (transmis le 06/02/2025)*
3. *Rapport annuel sur l'ODR :*
 - a. *Rapport d'activités 2024 de la CLDR*
 - b. *Etat d'avancement des 2 projets du PCDR en cours en Développement rural*
 - c. *Etat d'avancement d'autres projets figurant dans le PCDR*
 - d. *Actualisation de la composition de la CLDR suite aux élections communales (quart politique)*
4. *Présentation de la fiche-action BiodiverCité 2024 « sensibilisation à la protection de zones de résilience forestières avec balisage didactique » (localisations)*
5. *POLLEC (dont acte de la CLDR jouant le rôle de Comité de pilotage POLLEC)*
6. *Divers.*

1. Avant-projet relatif à l'aménagement de la Place d'Aisemont

Après une brève introduction rappelant l'historique et les évolutions du dossier de l'aménagement de la Place d'Aisemont, le bureau d'études présente le nouvel avant-projet qui est le fruit des réflexions du GT mis en place par la Ville à l'automne dernier.

Cette présentation débute par un rappel du contexte et de la situation existante¹ comme lors de la réunion de la CLDR en juin 2024. Un plan résumant la situation est proposé ; il est inséré dans ce compte-rendu au sein de l'annexe 2 qui reprend les principales illustrations de la présentation du bureau AGORA.

Les éléments de l'avant-projet mis en avant sont :

- La place est composée de 2 espaces principaux : une zone polyvalente (notamment pour le jeu de balle, la marche folklorique...) au nord-ouest et une zone de parc au sud-est.
- La nouvelle configuration du croisement de la rue de la Station et de la rue d'Arsimont avec la proposition de carrefour en T et une nouvelle emprise pour la rue de la Station. Cette nouvelle configuration sera plus sécurisée par une courbe plus marquée obligeant les véhicules à ralentir. L'implantation d'un giratoire aurait demandé beaucoup plus d'espace et est moins adaptée à un cadre villageois. Le passage et la giration de bus et engins agricoles est toujours garantie.
- La pose de coussins berlinois en périphérie permettra également de diminuer la vitesse des véhicules et représente un budget moindre. Le ralentisseur situé à l'Est étant hors périmètre, il est donc à budgétiser ailleurs.
- En conséquence, il existe suffisamment d'espace pour l'implantation éphémère d'un terrain de balle-pelote à l'est de l'église telle que souhaitée par rapport à la première version de l'avant-projet. Ledit terrain n'empiètera plus sur la voirie.
- Les déplacements motorisés seront toujours possibles en périphérie de la place. Et ce à double sens, si ce n'est à l'extrême est pour des raisons de sécurité soulevées par le GT.
- 38 places de stationnement sont prévues, avec de nouvelles places le long de la rue de la Station. Cela semble amplement suffisant pour les 24 maisons concernées par le projet. 2 places seront équipées de bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- Pour le quai de bus, un retour est attendu de la part du TEC afin de définir les dimensions.
- Le périmètre d'intervention se limite bien au filet d'eau au sud. Seule la périphérie du café et de la nouvelle maison à venir sera aménagée dans un souci de cohérence. L'hétérogénéité devant les habitations sera, elle, conservée. Le stationnement devant ces maisons est a priori impossible désormais vu le statut de zone résidentielle.
- Des arceaux à vélos (U inversés) seront placés dans les zones qui ne peuvent accueillir de stationnement autour du passage piéton le plus à l'ouest. Il n'est pas possible de prévoir du stationnement pour voiture dans les 5 m qui précèdent le passage piéton.
- Des potelets amovibles sont prévus à proximité de l'église.
- Un canisite est prévu au sud de l'église, près des places de stationnement.
- Au niveau de l'église, le parvis sera revêtu de pierres calcaires et 2 arbres encadreront l'entrée de l'édifice.
- Des arbres fastigiés seront alignés le long de rue de la Station au nord du terrain de balle-pelote. Ces arbres connaîtront un développement longitudinal (port colonnaire) et n'encombreront pas l'espace de jeu de balle-pelote.
- Tout l'espace d'intervention sera de plain-pied.
- Le côté grotte qui ne connaît pas d'intervention majeure si ce n'est la plantation d'un arbre.

¹ Vues aériennes, plan de secteur, cartographie historique, topographie, aléa d'inondation, caractéristiques du sol, usages, mobilité, plan d'alignement, photos, percées visuelles, stationnement, situations de fait et de droit, points d'attention...

- L'espace public au nord du carrefour en T sera retravaillé au niveau du revêtement.
- Les avaloirs et filets d'eau sur la place seront remplacés, mais positionnés comme ils le sont actuellement. Seul le filet d'eau devant l'église est supprimé. L'infiltration des eaux pluviales se fera via les différentes zones vertes que connaîtra la nouvelle place
- La voirie étant redessinée, les plaques en béton qui la composent seront sciées.
- Le café profitera toujours d'un espace terrasse exposé au soleil.
- Au niveau du parc, un cheminement sur pas japonais sera possible. Les jeux en bois occuperont un espace de ± 150 m² avec revêtement de copeaux de bois. Des jeux sont prévus pour les tranches d'âges 0-6 ans et 6-12 ans.
- Les places de stationnement seront aménagées avec des pavés à joints engazonnés.
- Le terrain de balle-pelote pourra être tracé à l'occasion grâce à des bandes de couleur jaune comme cela est le cas pour la *Balle du Gouverneur* sur la place Saint-Aubain à Namur.
- Les essences d'arbres et de végétation pour les massifs seront indigènes et permettront un mix de couleurs tout au long de l'année. L'entretien sera limité avec uniquement un désherbage au printemps. Les espèces seront résistantes au gel et ne nécessiteront pas d'apports d'eau conséquents.
- Au niveau de l'éclairage, on se dirige vers une version fonctionnelle avec le remplacement des consoles fixées sur les façades par 11 nouvelles consoles. Le nombre sera plus important car les points lumineux seront moins élevés.
- Des bornes de spots encastrés au niveau des pierres calcaires pourraient éclairer l'église plus avantageusement. Au niveau de la voirie, on conserve les luminaires existants.
- L'estimation budgétaire qui s'élève à environ 1.071.000 € TVAC. Ce montant comprend les imprévus (15%), l'éclairage, la demande d'avenant pour le bureau Agora. Ne sont pas considérés : l'abri bus, l'enfouissement des bulles à verres, les bornes électriques pour la recharge des véhicules et le coussin berlinois (qui se situe hors périmètre).
- De premiers tests de sols permettront de mieux connaître la structure sous-jacente. Dans le meilleur des cas, ils pourraient informer quant à une réutilisation possible des (sous-) fondations existantes, ce qui diminuerait le coût du projet.

Les échanges avec les participants concernent :

- La plaque en façade de l'église à la mémoire des marcheurs et le socle au-dessous qui permet la pose de gerbes. Ces éléments sont à conserver. Les chaînes qui en sont proches ne sont pas indispensables.
- La dimension du périmètre d'intervention (qui est de l'ordre de 5.580 m²) et le subside maximum DR qui est de l'ordre de 400.000 €, quelle que soit la dimension du périmètre (évolution de la législation depuis la fiche-projet initiale).
- Le revêtement en dur qui est bien prévu en pavés béton.
- Le fait que cet avant-projet est un vrai compromis en fonction des besoins des habitants (notamment en termes de stationnement) et de manière à ramener du végétal dans cet environnement minéral. Par rapport au 1^{er} avant-projet, on revient à plus de simplicité. Le bureau d'études et le GT ont bien travaillé.
- La question de savoir s'il ne faudrait pas prévoir un petit éclairage au niveau du petit jardin/plaine de jeux ?
- L'importance d'informer les habitants du village sur l'aménagement qui va avoir lieu près de chez eux.
- La proposition d'étudier la possibilité de partenariat avec des sociétés privées pour financer les bornes de chargement pour véhicules électriques. Il y a lieu de prévoir le gainage pour éviter de devoir rouvrir la place lors de leur installation.
- Le quai de bus avec accès PMR qui pourrait être financé par le TEC (ce dernier a proposé une convention). L'implantation d'un second quai (pour le sens inverse des lignes) pourrait être réfléchi avec le TEC (il faudra de toute façon déplacer l'arrêt existant pour ce second aménagement).

Ps : L'accès PMR est une obligation et l'auteur de projet l'a bien prévu.

- Les futurs nouveaux logements à proximité du café qui disposeront de leurs propres espaces de stationnement (voir permis délivré).
- La nécessité de savoir si une zone « tampon » est nécessaire autour du terrain de balle-pelote. Ce sera à savoir pour la phase ultérieure d'adjudication.
- L'évolution de l'avant-projet qui est saluée par les membres de la CLDR. L'ensemble des remarques ayant été considéré et intégré.
- L'importance de vérifier si une demande de permis sera nécessaire ou pas (cela joue dans le timing).

⇒ ***L'avis de la CLDR est donc tout à fait positif sur ce dossier d'avant-projet, moyennant la prise en compte des quelques remarques ci-dessus.***

2. Introduction et approbation du dernier PV

Mme BACHY signale qu'on accueille ce soir de nouveaux membres, le ¼ politique de la CLDR ayant été actualisé suite aux dernières élections communales (voir point 3 d).

Mme BACHY informe la CLDR de la démission de M. Willy DARVILLE, pour raison de santé. Cette démission est actée. Elle remercie ce dernier pour sa participation constructive aux débats durant toutes ces années.

Le PV de la réunion du 17.12.2024 est approuvé.

3. Rapport annuel sur l'ODR

a. Rapport d'activités 2024 de la CLDR

Dates des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée	19.02.2024 (plénière)	7 membres + 2 AD + agent-relais + agent POLLEC
	20.06.2024 (plénière)	10 membres + 3 personnes bureau auteur de projet + 2 AD + agent-relais + agent POLLEC
	08.09.2024 : Inauguration du Parc Winson, projet cofinancé par le Développement rural et les Espaces verts	Les membres de la CLDR (ainsi que toute la population fossoise) ont été conviés aux festivités le jour de cette inauguration. Plusieurs membres de la CLDR étaient présents.
	21.10.2024 : GT relatif à l'aménagement de la place d'Aisemont	<p>Mesdames :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Josée LECHIEN, conseillère communale et membre de la CLDR • Monika NAPIERALA, agent-relais pour le PCDR • Myriam BACHY, agent de développement à la FRW <p>Messieurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nicolas ASPESLAGH, membre de la CLDR • Jean-Luc BENOIT, membre de la CLDR • Quentin DENIS, conseiller communal et membre de la CLDR • Frédéric MOREAU, Echevin et Président de la CLDR • Philippe PASCOTTINI, membre de la CLDR • Xavier PAULY, agent de développement à la FRW. <p>La participation à ce GT se faisait sur base volontaire</p>
	17.12.2024 (plénière)	10 membres + responsable service travaux + 2 AD + agent-relais + agent POLLEC

b. Etat d'avancement des 2 projets du PCDR toujours en cours en DR

Projet des 2 voies lentes :

Avancées 2024 – début 2025 :

- ✓ Travail du Service technique communal sur l'Avant-Projet
- ✓ 17 déc. 2024 : Présentation de l'Avant-Projet à la CLDR, pour avis
- ✓ 27 fév. 2025 : Approbation de l'Avant-projet par le Collège.

Suites :

- ✓ Organisation de la réunion du Comité d'accompagnement, en vue de l'approbation de cet Avant-Projet par l'Administration du SPW.
- ✓ Elaboration du dossier Projet par le Service technique communal (métrés, cahier des charges et demande de permis d'urbanisme).

Q/R et remarques :

- ✓ M. LOMMA demande à M. MOREAU s'il est possible de lui transférer les slides.
- ✓ Mme NAPIERALA signale que la commune a reçu l'offre d'ORES par rapport à l'éclairage public. Celle-ci s'élève à 76.000 €. Ce montant sera injecté dans l'estimation du projet.

Projet Place d'Aisemont :

Avancées 2024 – début 2025 :

- ✓ 20 juin 2024 : Présentation de l'Avant-Projet à la CLDR
- ✓ 21 oct. 2024 : 1^{ère} réunion du GT de la CLDR, pour révision de l'Avant-Projet
- ✓ 07 nov. 2024 : Délibération du Collège suite au GT
- ✓ 17 déc. 2024 : CLDR plénière (retour)
- ✓ 25 fév. 2025 : 2^{ème} réunion du GT de la CLDR
- ✓ 18 mars 2025 : Présentation du nouvel Avant-Projet à la CLDR.

Suites :

- ✓ Approbation de l'avant-projet par le Collège.
- ✓ Organisation de la réunion du Comité d'accompagnement, en vue de son approbation par l'Administration du SPW.
- ✓ Présentation de l'avant-projet -pour information- aux habitants d'Aisemont : le mardi 29 avril, à la salle l'Etach.
- ✓ Elaboration du dossier Projet par Agora (métrés, cahier des charges et demande de permis d'urbanisme).

Q/R et remarques :

- ✓ Les participants se mettent d'accord pour proposer que la réunion citoyenne du 29 avril débute à 19h. A cette heure-là fin avril, il fera encore suffisamment clair et il y aura donc moyen si nécessaire d'aller sur la place visualiser certains éléments.
- ✓ Le bureau d'études n'ayant pas cette réunion prévue à son cahier des charges, c'est la FRW qui présentera l'avant-projet.

c. Etat d'avancement d'autres projets figurant dans le PCDR

Occupation de la Maison rurale, infrastructure réalisée en DR :

M. BORGNIET, Président du Centre culturel, explique que l'occupation de l'infrastructure par le secteur associatif est devenue optimale. C'est Bernard MICHEL qui gère l'agenda. Le système de prise des clés à l'accueil et de dépôt dans la boîte aux lettres fonctionne bien, la collaboration avec l'EFT également. Il y a quelques locations privées (avec rétrocessions à la Ville). Il se demande comment on faisait quand l'outil n'existait pas ! L'utilisation se fait de façon respectueuse et c'est une bonne chose. Il se félicite aussi de la gratuité pour les associations et à cet égard remercie la Ville.

Sans prétendre être exhaustifs, plusieurs projets mentionnés dans le PCDR ont avancé en 2024. La FRW en a pointé quelques-uns :

- La rénovation énergétique de l'école de Vitriaval (en réponse à la fiche 2.2 : *Investissement dans les énergies renouvelables pour les bâtiments publics*).

M. LEMAITRE précise qu'il s'agit uniquement de l'école primaire et que ce bâtiment est maintenant beaucoup plus efficace au niveau de sa consommation énergétique.

Il ajoute qu'au niveau énergétique, des panneaux solaires photovoltaïques ont été installés à l'Espace Winson. Ils sont en service depuis ce 6 janvier. Cela faisait partie des actions prioritaires dans le cadre de POLLEC.

- Le guide des aînés (en réponse à la fiche 2.8 : *Amélioration de la communication entre la Ville et la population par tous les canaux de communication existants*).

- L'inauguration du Parc Winson, le 8 sept. 2024 (cf. fiche 2.9 : *Aménagement du Parc Winson et des abords de la Maison rurale*), projet cofinancé par le Développement rural et les Espaces verts.



- Le projet des 2 places qui avance bien, dans le cadre de la Rénovation urbaine désormais dénommée Développement urbain (en réponse à la fiche 2.14 : *Aménagement du centre historique de Fosses*), comme en témoigne cet encart dans le bulletin communal de décembre :

DÉVELOPPEMENT URBAIN : ON AVANCE BIEN !

Nous avons pris connaissance de l'approbation du projet d'exécution par le SPW, relatif aux travaux d'aménagement de la Place du Chapitre, du parvis de la Collégiale et de la Place du marché. Cette bonne nouvelle signifie que l'avis de marché pour la désignation d'un entrepreneur a pu être publié en date du 22 octobre dernier. En sus, une réunion de patrimoine convoquée par l'AWaP (Agence Wallonne du Patrimoine) a eu lieu dans le courant du mois de novembre. Et ce, dans le respect et le suivi des procédures requises pour ce type de projet.

Parallèlement, le projet de la Place du Centenaire suit son cours également. Un auteur de projet vient d'être désigné, et le début du chantier pourrait être envisagé pour la fin du mois d'août 2025.



Fosses magazine
#6 | 2024 7

- La possibilité de donner son avis sur le réseau cyclable structurant wallon proposé par la Région en province de Namur (une réponse à la fiche 3.1. : *Mesures à prendre ou actions à entreprendre en vue d'améliorer la mobilité*)

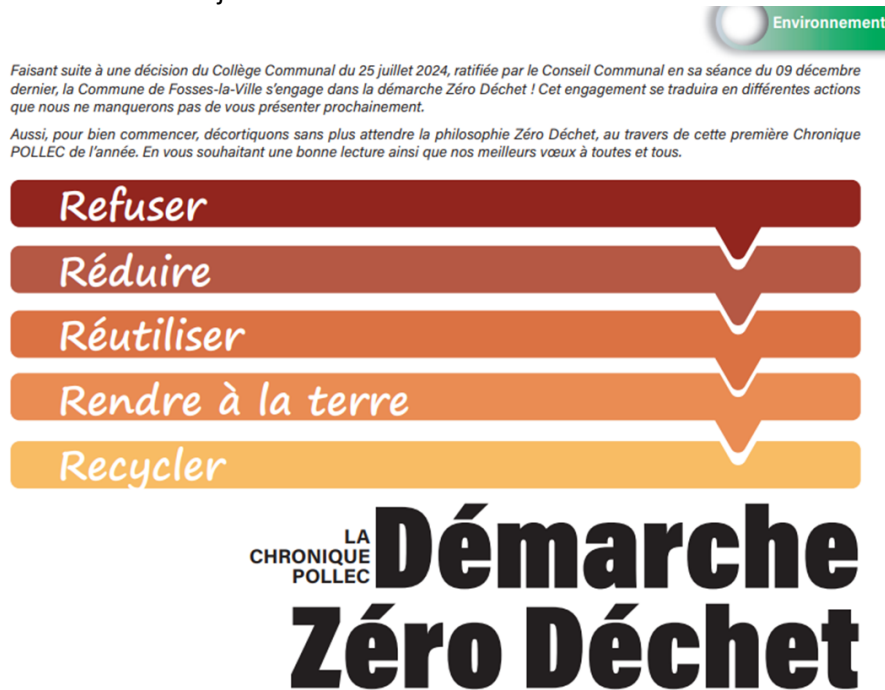
A poster for a participatory workshop and interactive platform. The left side features a list of 28 municipalities in Namur: Andenne, Athys, Assesse, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Gooche, Ghozac, Gornelmont, Harouffe, Hermonnes, Fosses-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Huyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Brayère, Mettet, Namur, Ohay, Oulays, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, and Vroir. The right side has the title 'QUEL RÉSEAU CYCLABLE POUR DEMAIN ?' and 'Rejoignez-nous !'. It invites people to discover and give their opinion on the proposed cycling network in the province of Namur. It lists four workshops: Jeudi 14/11 Gesves, Mardi 19/11 Onhaye, Mercredi 20/11 Gembloux, and Jeudi 21/11 Namur. It also mentions an online interactive platform and includes a QR code. Logos for Wallonie mobilité SPW, TRAJECT, and Espace Environnement are at the bottom right.

Une réunion a également eu lieu en visio, où la Commune a pu faire des suggestions. Il est important en effet qu'il puisse être tenu compte des projets en cours.

- Le site web *Bibliotheca Bebrona*, sur le patrimoine fossesois : <https://bibliotheca.fosses-la-ville.be/> (en réponse à la fiche 3.3 : *Poursuite de la mise en valeur du petit patrimoine, en communiquant par rapport à cela*).

M. BAUFAY précise aux participants qu'il ne faut pas hésiter à alimenter cette base de données. Les photos que les habitants ont dans leurs greniers sont utiles...

- L'engagement de la Commune dans la démarche « Zéro déchet » (réponse à la fiche 3.10 : *Organisation d'actions dans le domaine de l'environnement et de la propreté*), comme en témoigne cet extrait du bulletin communal de janvier :



M. LEMAITRE ajoute qu'à ce sujet, une camionnette didactique du BEP sera sur le terrain courant septembre, à destination des familles, dans le cadre du salon de la santé.

d. Actualisation de la composition de la CLDR suite aux élections communales

Suite aux élections communales d'octobre 2024, le quart communal (membres élus) a été recomposé et fait l'objet d'une délibération du Conseil communal en date du 10.02.2025. Voici les membres qui siègent dorénavant sur ce quota politique :

PREND ACTE :

Article 1^{er}: des représentants de la Ville au sein de la Commission locale de Développement rural:

- Pour le groupe UD:
 - M. Frédéric MOREAU
 - M. Gil BAUFAY
 - Mme Josée LECHIEN
 - M. Benoît JANSSENS
 - M. Quentin DENIS
 - Mme Céline GODENNE;
- Pour le groupe AF:
 - Mme Marjoline DUBOIS
 - Mme Aurélie GOSSET.

Mmes DUBOIS et GOSSET, ainsi que M. JANSSENS, tous trois présents ce soir, sont accueillis et bienvenus dans la CLDR.

Mme BACHY précise qu'ils ne doivent pas hésiter à contacter la FRW pour toute question. Ils sont invités également à consulter le site web consacré au PCDR de Fosses : <https://www.pcdr-fosses-la-ville.info/>

Outre ces 3 personnes, il n'y a que Mme GODENNE qui ne figurait pas jusqu'ici dans le quart politique.

Un participant fait remarquer que les représentants des citoyens lui semblent de moins en moins nombreux. Lors de la nouvelle ODR, il y aura certainement lieu de recomposer la composante citoyenne de la CLDR avec la possibilité d'initier et suivre de nouveaux dossiers. Toute personne qui est intéressée de rejoindre la CLDR à l'heure actuelle reste la bienvenue ; une candidature spontanée sera toujours considérée.

4. Présentation de la fiche-action BiodiverCité 2024 « sensibilisation à la protection de zones de résilience forestières avec balisage didactique » (localisations)

A la demande de la CLDR, M. LEMAITRE et M. MOREAU présentent plus précisément ce projet, au moyen de la carte suivante :



Les sentiers repris en rouge sont ceux à éviter car en principe ils n'existent pas, ne sont pas publics. Beaucoup d'entre eux sont des sentiers d'usage, mais non référencés. Légalement, on ne devrait pas y passer.

Les sentiers en vert sont ceux à privilégier car ils sont légaux.

L'idée est ici de clarifier les choses.

Le but est de laisser des zones de quiétude dans la forêt. L'idée est de réorienter les gens sur les chemins autorisés et d'éviter qu'ils ne s'engagent sur des chemins nuisant à la flore et la faune. Via des panneaux didactiques, il s'agira aussi de montrer ce qu'il y a comme richesses en termes de biodiversité, ainsi que les techniques sylvicoles appliquées dans ce massif. Un balisage est prévu.

Remarques :

- Le manque de boucles est déploré.

- La question est posée de savoir où en est le travail du SI sur les promenades balisées ?

M. BAUFAY explique qu'au final, c'est un système de points nœuds qui va être mis en place. Tout cela va être encodé cette année mais pour le balisage, il va falloir attendre 2026 ou 2027.

Le système de circuits/balades prévues précédemment reste d'actualité (les cartes existent toujours) mais leur balisage ne se fera pas pour une question de financement. Le CGT pousse dorénavant à élaborer des réseaux points nœuds à partir desquels les promeneurs peuvent créer leur balade.

Ps : il existe un réseau points nœuds pédestre et un réseau points nœuds vélos.

- Un participant fait part d'un chemin fermé par des barbelés après l'étang du Diable et reçoit confirmation comme quoi ce chemin est bien privé (il devient public après le pont).

5. POLLEC (dont acte de la CLDR jouant le rôle de Comité de pilotage POLLEC)

Romain LEMAITRE, coordinateur POLLEC pour la Commune, prend la parole pour ce 5^{ème} point de l'ordre du jour.

La première considération concerne la formalisation du rôle de Comité de pilotage endossé par la CLDR. Les participants indiquent que cela avait déjà été entériné en termes de fonctionnement ; ils ajoutent qu'ils appuient la démarche.

Le présent PV permettra d'acter cette disposition et sera utile pour toute justification auprès de la Région.

Le droit de tirage « Végétalisation à l'échelle d'un quartier » est ensuite abordé. Pour rappel, la Commune de Fosses-la-Ville bénéficie d'un montant de 106.846 € pour la mise en œuvre et/ou le renforcement de projets de végétalisation à l'échelle de quartiers. Le 10.01.2025, un courrier officiel relatif à l'acceptation des projets et à l'octroi du subside a été reçu. Pour l'espace des Tanneries, le montant s'élève à 56.952,25 € TVAC.

Ces démarches administratives étant entérinées, la subvention est sécurisée. Cependant, les postes éligibles doivent être étudiés afin d'optimiser l'utilisation du subside (en fonction des remarques reçues du Comité d'Accompagnement de ce droit de tirage). 3 considérations sont principalement à retenir pour cet endroit :

- Les zones de stationnement ne pourront pas être aménagées via le subside obtenu ;
- Des arbres de pluie avec fosses de 6 à 9 m³ seront prévus en divers endroits pour respecter le cycle de l'eau.
- La végétalisation du mur arrière de la rangée de garages, avec accord des propriétaires, sera aussi envisagée.

Un avant-projet sera prochainement élaboré par un auteur de projet en prenant en considération l'extension à venir de la crèche.

Les participants font savoir que la crèche est justement à considérer dans ce dossier. Des arbres hautes tiges pourraient s'avérer intéressants entre la plaine de jeux et la crèche pour apporter de la fraîcheur. Des baies vitrées sont actuellement pleinement exposées au soleil à cet endroit.

Il est indiqué que le fonctionnement de la place ne sera pas remis en question. Cette place doit continuer à vivre. L'accueil de forains sera toujours possible.

Une dernière proposition est formulée ; quid du recours à des poiriers palissés sur les façades du bâti autour de la place des Tanneries ? Notamment au niveau des propriétés privées, par les riverains eux-mêmes.

6. Divers

M. PAULY informe la CLDR de la sortie d'une nouvelle publication, réalisée par la FRW.
En voici la publicité :



LE PATRIMOINE CIVIL PUBLIC EN MILIEU RURAL.

Des lieux d'utilité publique à faire revivre.

Une nouvelle publication de la Fondation Rurale de Wallonie.

Vous voulez connaître l'origine des maisons communales, écoles, gares, maisons du peuple, gendarmeries, palais de justice et justices de paix qui jalonnent vos villages et petits bourgs ? La question de leur avenir vous intéresse ?

Précédées de quelques données historiques, **20 recommandations** vous sont proposées. Elles démontrent qu'il est possible de revitaliser vos villages et renforcer l'attractivité des territoires ruraux grâce à la réaffectation de ces bâtiments.

N'hésitez pas à en feuilleter quelques pages via notre site territoires.frw.be et commandez-la en nous envoyant un mail à l'adresse gestion@frw.be.

La publication est gratuite, seuls les frais de port vous seront demandés.

Un exemplaire est remis à la Commune.

Mme NAPIERALA invite la FRW à en apporter quelques exemplaires lors de la réunion citoyenne du 29 avril à Aisemont.

Le Président conclut sur ce point et remercie les participants.

Secrétariat de la CLDR :

Fondation Rurale de Wallonie

Equipe Entre-Sambre-et-Meuse

Myriam BACHY et Xavier PAULY

Rue de France, 66

5600 Philippeville

Tél : 071 66 01 90

m.bachy@frw.be ou x.pauly@frw.be

Pour le secrétariat de la CLDR,
Myriam BACHY et Xavier PAULY,
Agents de développement

	Prénom	Nom	P = présent.e E = excusé.e
1	Nicolas	ASPESLAGH	E
2	Gil	BAUFAY	P
3	Jean-Luc	BENOIT	E
4	Christophe	BERNARD	
5	Jean-Michel	BORGNIET	P
6	Augustin	CHAUSSEE	
7	Maureen	COLASSIN	E
8	Frédérique	COLLIGNON	
9	Bernard	COUSIN	
10	Willy	DARVILLE	Démissionnaire
11	Frédéric	DE VliegHERE	P
12	Jean-Pierre	DEFREYNE	
13	Johann	DEMILY	
14	Quentin	DENIS	E
15	Marjoline	DUBOIS	P
16	Céline	GODENNE	
17	Aurélie	GOSSET	P
18	Benoît	JANSSENS	P
19	Josée	LECHIEN	P
20	Cathy	LEGRAIN	
21	Jean-Marc	LOMMA	P
22	Pierre	MELAN	P
23	Bernard	MICHEL	E
24	Frédéric	MOREAU	P
25	Philippe	PASCOTTINI	
26	Marc	PEPERMANS	
27	Alain	SERVAIS	
28	Pablo	VANDERBECQ	P
29	Vincent	VIAENE	
30	Laetitia	WIGGERS	
Ville	Romain	LEMAITRE	P
Ville	Monika	NAPIERALA	P
AGORA	Solène	ROUSSEL-GALLE	P
AGORA	Katia	VAN ERP	P
FRW	Myriam	BACHY	P
FRW	Xavier	PAULY	P

PLAN SITUATION EXISTANTE



SCHEMA GLOBAL



PLAN AVANT-PROJET



Revêtements

- Zone résidentielle et trottoirs : pavés béton gris 22x11
- Parvis de l'église : dalles de pierre calcaire
- Stationnement : pavés béton gris à joints engazonnés
- Chemins : pas japonais ocre
- Aire de jeux : copeaux de bois

Végétation

- Arbres existants
- Nouveaux arbres
- Gazon
- Strate basse : vivaces, graminées, arbustes

Egouttage

- Filiers d'eau
- Avaloirs
- Chambres de visite

Mobilier

- Jeux enfants en bois : 0-6 ans et 6-12 ans
- Côture en bois - lit 1.30 m
- Bancs
- Arceaux vélo en U inversé
- Caniste
- Potelets (dont certains amovibles pour permettre le passage des véhicules de cérémonie)
- Poteaux électriques / d'éclairage existants

Mobilité

- Abribus
- Rampe de quai de bus
- Coussin berlinois
- Entrée de garage
- Sens de circulation
- Alignement
- Périmètre d'intervention

PLAN AVANT-PROJET



Revêtements

- Zone résidentielle et trottoirs : pavés béton gris 22x11
- Parvis de l'église : dalles de pierre calcaire
- Stationnement : pavés béton gris à joints engazonnés
- Chemins : pas japonais ocre
- Aire de jeux : copeaux de bois

Végétation

- Arbres existants
- Nouveaux arbres
- Gazon
- Strate basse : vivaces, graminées, arbustes

Egouttage

- Filiets d'eau
- Avaloirs
- Chambres de visite

Mobilier

- Jeux enfants en bois : 0-6 ans et 6-12 ans
- Clôture en bois - ht 1.30 m
- Bancs
- Arceaux vélo en U inversé
- Caisite
- Potelets (dont certains amovibles pour permettre le passage des véhicules de cérémonie)
- Poteaux électriques / d'éclairage existants

Mobilité

- Abribus
- Rampe de quai de bus
- Coussin berlinois
- Entrée de garage
- Sens de circulation
- Alignement
- Périmètre d'intervention

ETUDE D'ECLAIRAGE - PROPOSITION



- Mâts d'éclairage existants conservés
- Consoles existantes fixées sur façades
- Nouvelles consoles fixées sur façades à environ 4,50 m de haut (remplacement des anciennes)
- Bornes lumineuses encastrées dans le sol dirigées vers la façade de l'église

Eclairage minimum - des gaines pourront être prévues pour l'éclairage d'ambiance

agora



PLAN AVANT-PROJET AVEC MOBILIER



Revêtements

- Zone résidentielle et trottoirs : pavés béton gris 22x11
- Parvis de l'église : dalles de pierre calcaire
- Stationnement : pavés béton gris à joints engazonnés
- Chemins : pas japonais ocra
- Aire de jeux : copeaux de bois

Végétation

- Arbres existants
- Nouveaux arbres
- Gazon
- Strate basse : vivaces, graminées, arbustes

Egouttage

- Fielets d'eau
- Avaloirs
- Chambres de visite

Mobilier

- Jeux enfants en bois - 0-6 ans et 6-12 ans
- Clôture en bois - ht 1.30 m
- Bancs
- Arceaux vélo en U inversé
- Caniste
- Potelets (dont certains amovibles pour permettre le passage des véhicules de cérémonie)
- Poteaux électriques / d'éclairage existants

Mobilité

- Abribus
- Rampe de quai de bus
- Coussin berlinois
- Entrée de garage
- Sens de circulation
- Alignement
- Périmètre d'intervention

ESTIMATION BUDGETAIRE

Espaces	Surface (m ²)	Quantité	Prix unitaire HTVA	Montant HTVA
Surface engazonnée	140		30,00 €	4.200,00 €
Surface plantée	1021		60,00 €	61.260,00 €
Arbres		30	750,00 €	22.500,00 €
<u>Parvis de l'église</u> : pierre naturelle calcaire	54		250,00 €	13.500,00 €
Pavés béton	3683		120,00 €	441.960,00 €
<u>Stationnement</u> : pavés à joints élargis engazonnés	474		150,00 €	71.100,00 €
Gravier	37		60,00 €	2.220,00 €
<u>Aire de jeux</u> : copeaux de bois	150		30,00 €	4.500,00 €
Chemineements en pas japonais	18		120,00 €	2.160,00 €
Jeux en bois 2-6 ans / 6-12 ans (avec clôture)			29.000,00 €	29.000,00 €
Bancs		6	1.700,00 €	10.200,00 €
Canisite		1	2.000,00 €	2.000,00 €
Arceaux vélos		5	150,00 €	750,00 €
Coussins berlinois		2	5.000,00 €	10.000,00 €
Potelets		17	150,00 €	2.550,00 €
Travaux	5577			677.900,00 €
			Montant TVAC :	820.259,00 €
Expropriation parcelle				7.900,00 €
Frais bureau d'études				57.750,00 €
Essais de sol				5.000,00 €
Coordination sécurité santé				8.000,00 €
Frais supplémentaires				78.650,00 €
			Montant TVAC :	95.166,50 €
TOTAL HTVA				756.550,00 €
			Montant TVAC :	915.425,50 €
Imprévus 15 %				101.685,00 €
Bornes lumineuses - église				8.896,00 €
Consoles murales				12.243,00 €
Avenant bureau d'études				5.975,00 €
Egouttage		?		?
Options et imprévus				128.799,00 €
TOTAL HTVA AVEC OPTIONS ET IMPREVUS				885.349,00 €
			Montant TVAC :	1.071.272,29 €